

Bruxelles, le 4.2.2019  
COM(2019) 38 final

ANNEX

**ANNEXE**

**de la**

**Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil**

**modifiant le règlement (UE) 2015/757 afin de tenir dûment compte du système mondial  
de collecte des données relatives à la consommation de fuel-oil des navires**

{SEC(2019) 20 final} - {SWD(2019) 10 final} - {SWD(2019) 11 final}

## ANNEXE

À l'annexe II, la partie A est modifiée comme suit:

- (1) Le paragraphe 1 est modifié comme suit:
  - (a) au point a), la deuxième phrase est remplacée par le texte suivant:

«Les heures pendant lesquelles le navire fait route correspondent à la durée totale des périodes pendant lesquelles le navire fait route au moyen de sa propre propulsion;»;
  - (b) au point b), la première phrase est remplacée par le texte suivant:

«la distance parcourue s'entend comme la distance fond parcourue.».